

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2019

FB/DB/MH/CJ n° 2019/04

Objet de la délibération :

**REVISION DES TARIFS
COMMUNAUX
Année 2020**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : **23**

Pouvoirs : **4**

Votants : **27**

Date de la convocation :
3/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :

QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN
CHERGUI Cendrine, pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, pouvoir à D. METRAL-CHARVET

Absents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

Madame BOMMER Adjointe responsable de la commission des finances informe ses collègues que sa commission réunie le 20/11/2019 propose d'augmenter les tarifs suivants à compter du **01/01/2020**.

Le Conseil municipal,

VU la délibération 2018/04 du 12/11/2018,

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré à la majorité de ses membres présents ou représentés, le Conseil municipal

VOTANTS : 27	POUR : 21	ABSTENTION	CONTRE : 6 B. ESTAMPE I. MARCHAND N. VAN CAPPEL D. METRAL-CHARVET R. HAMARD pouvoir à D. METRAL-CHARVET C. CHERGUI, pouvoir à B. ESTAMPE
------------------------	---------------------	------------	---

DECIDE de réviser les tarifs comme suit.

Compte tenu que le vote doit être effectué pour l'ensemble des tarifs, Monsieur ESTAMPE précise que son vote négatif est lié au forfait post-stationnement et non pas pour les autres points.



2019-251

TARIFS A COMPTER DU 01/01/2020 <i>Evolution Indice Prix à la Consommation valeur prov juillet 2019 : 1,1% (source INSEE-statistiques)</i>	TARIFS 2019	DECISION 2020
PARTICIPATIONS REPAS DES SENIORS (7588)	35,00 €	35,40 €
LOCATION DES JARDINS (752) au m ² par an	0,54 €	0,55 €
DROIT DE PLACE COMMERCANTS NON SEDENTAIRES (7336) par jour		
Véhicule - de 3T	10,50 €	10,60 €
Véhicule + de 3T	20,90 €	21,10 €
sans véhicule	5,10 €	5,20 €
DROIT DE PLACE EXPOSITION VENTE (7336)		
1 jour	164,70 €	166,50 €
2 jours	317,10 €	320,60 €
DROIT DE PLACE DISTRIBUTEUR PAINS (7336)		
droit pour l'année plus refacturation électricité	249,60 € tarif au Kw	252,40 €
DROIT DE PLACE TAXIS (7336) par an	94,10 €	95,10 €
PARTICIPATION COMMUNES VOISINES (74748 ou 74741) sauf si participation d'un montant inférieur décidée par la Commune d'origine		
FRAIS DE SCOLARITE		
Primaire	353,00 €	357,00 €
Maternelle	475,00 €	480,20 €
CONCESSION CIMETIERE (70311)		
15 ans	159,00 €	161,00 €
30 ans	457,00 €	463,00 €
COLUMBARIUM (70311)		
15 ans	102,00 €	104,00 €
30 ans	296,00 €	300,00 €
CAVURNE (70311)		
15 ans	131,00 €	133,00 €
30 ans	342,00 €	346,00 €
HORODATEURS (7338)		
Ticket journée (8h à 18h)	3,00 €	3,00 €
Ticket journée résident (8h à 18h)	1,00 €	1,00 €
Forfait post stationnement	35,00 €	35,00 €
Refacturation enlèvement véhicules (stationnement gênant) en fonction du tarif fourrière	274,87 €	280,00 €
DROITS DE PLACE DES FOIRES ET MARCHES - SAMEDI (7336)		
1/ Pour les « abonnés » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :		
le mètre linéaire (y compris nettoyage)	1,65 €	1,70 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	1,00 €	1,00 €
2/ Pour les « occasionnels » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :		
le mètre linéaire (y compris nettoyage)	1,90 €	2,00 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	1,00 €	1,00 €
3/ Pour les « ventes au déballage » épisodiques, à raison d'une demi-journée : (exemple : camions d'outillages) y compris nettoyage	62,50 €	63,00 €

DEMI-TARIF POUR LE MARCHÉ DU MARDI		
1/ Pour les « abonnés » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :		
le mètre linéaire (y compris nettoyage)	0,75 €	0,75 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	0,50 €	0,50 €
2/ Pour les « occasionnels » du marché hebdomadaire, à raison d'une demi-journée :		
le mètre linéaire (y compris nettoyage)	0,95 €	0,95 €
Participation pour usage de l'électricité – forfait à la 1/2 journée	0,50 €	0,50 €
DROIT DE VOIRIE (70323)		
Terrasse le m ² /an au prorata temporis	22,50 €	22,50 €
CIRQUES sous chapiteau et SPECTACLES (Marionnettes.....) (7336)		
Par représentation (- 50 places)	16,40 €	16,60 €
Par représentation (+ 50 places)	32,70 €	33,10 €
Caravane (électricité, eau et assainissement compris)	12,30 €	12,50 €
Forfait Electricité	35,80 €	37,00 €
Forfait Eau et Assainissement	24,60 €	25,00 €
FETES FORAINES (7336)		
Grands métiers (autos tamponneuses...) + de 10 m comprenant billetterie et longueur manège		
Par emplacement pour 1 semaine par ml	2,60 €	2,65 €
Forfait Electricité	66,50 €	68,00 €
Forfait Eau et Assainissement	24,60 €	25,00 €
FETES FORAINES (7336)		
Petits métiers (manèges, jeux, pêches à la ligne, tirs aux ballons et carabines, distributeurs barbes à papa, loteries...) - de 10 m comprenant billetterie et diamètre manège		
Par emplacement pour 1 semaine par ml	2,60 €	2,65 €
Forfait Electricité	35,80 €	37,00 €
Forfait Eau et Assainissement	24,60 €	25,00 €
FETES FORAINES (7336)		
Caravane (électricité, eau et assainissement compris) pour une semaine	12,30 €	12,50 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20191209-D2019_12_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2019

Publication : 12/12/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait et délibéré à Epernon, le 9 décembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.